

Conseil d'administration
Séance du 13 octobre 2023

ESPCI 2023 – Délibération N°09

Objet : Nomination du futur Directeur Général de l'ESPCI

Le Conseil d'Administration,

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 11 et 12 juillet 2005 instituant une Régie disposant de l'autonomie financière et de la personnalité morale et lui transférant la gestion de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu les statuts de la Régie ESPCI ;

Vu le règlement intérieur de l'ESPCI Paris ;

Sur la proposition de Madame la Présidente,

DELIBERE :

Article unique : Le Conseil d'administration de l'ESPCI Paris a pris acte du choix de classement effectué par la Présidente pour la nomination du futur Directeur Général à compter du 1er janvier 2024 - Vincent Croquette, 2 - Gérard Bacquet

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La Présidente,

Signé par Marie-Christine Lemardeley
Le 19/10/2023

 Signed with
universign
Marie-Christine Lemardeley

Publié le :
25/10/2023

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-075-200000685-20231013-231013_09_D